IMT Nuremberg Archives

H – 4575

International Court of Justice

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE

9e Brigade Régionale de Police Mobile - MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Chef de Section

F588

MARSEILLE, le 16 JAN 1946 1946

RAPPORT

Le Commissaire de Police Judiciaire CASTELLAN Léon

à

Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chef de la 9e Brigade Régionale de Police Judiciaire

à MARSEILLE.-

N° H42 Gr. Rég.
Vu et transmis à M.
le Délégué Général du Gouvernt Français auprès du Ministère Public à Paris
Marseille, le 16 JAN 1946
LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chef de la 9e Brigade de Police Judiciaire

REFERENCE : Télégrammes N°s 3.087 et 5.I99, de Monsieur le Délégué français près le Tribunal Militaire International de NUREMBERG.-

O B J E T : Au sujet des charniers de SIGNES et des BEAUMETTES.-

P.JOINTES : Deux.-

Conformément à vos instructions, et pour satisfaire à la demande télégraphique de Monsieur le Délégué Général près du Tribunal Militaire International de NUREMBERG, j'ai l'honneur de vous adresser, certifiées conformés, les copies des rapports en date des 23 et 25 Octobre I944, de l'Inspecteur Principal DELAHAYE, du Service, relatifs à la découverte, dans la région de SIGNES, et à la prison des BEAUMETTES, à MARSEILLE, de fosses, contenant les cadavres de patriotes français exécutés durant l'occupation par les troupes allemandes.

Le Commissaire de Police Judiciaire :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Direction de la Sûreté Nationale 9e BRIGADE DE POLICE MOBILE MARSEILLE

DESTINATAIRES :

Monsieur le Délégué Général du Gouvernement Français au Ministère Public, près le Tribunal de NUREMBERG, Place Vendôme, n° 20, PARIS.-

Archives.-

B 50090

S. N. Mod. 8 - 250 Ex - 150.000 - 6 - 45

H4575 - 0002

F.585

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

9e Brigade Régionale
de Police Mobile - MARSEILLE

MARSEILLE, le 25 Octobre 1944

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - Direction de la Sûreté Nationale - 9e BRIGADE DE POLICE MOBILE MARSEILLE

L'Inspecteur Principal de Police Mobile
DELAHAYE Alfred

à

Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chef de la 9° Brigade Régionale de Police Mobile

à M A R S E I L L E .

COPIE

REFERENCE : La délégation de M. BOUQUIER, Juge d'Instruction à MARSEILLE, en date du I8 Septembre I944.

O B J E T : Assassinats de patriotes français.

En vous retournant la délagtion citée en référence, exécutée avec l'assistance de M. TARDIEU, Inspecteur du Service, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après du résultat de mes investigations et vous adresser les pièces qui en sont la suite.

- L E S F A I T S -

Le I9 Juillet I944 vers I8 heures, M. PERCIVALLE, Maurice regagnait son domicile, quittant le lieu d'exploitation forestier, dit "le vallon des Marseillais," situé en contre-bas de la route reliant le CAMP à SIGNES. Il voyait à 800 mètres environ de celle-ci, un groupe de civils encadrés de militaires allemands armés. Un civil à cheveux gris allait de l'un à l'autre des hommes gardés. Ceux-ci étaient alignés sur un rang, tandis que les militaires se tenaient en arrière.

Un soldat ayant aperçu M. PERCIVALLE le menaça de sa mitraillette et lui ordonnait de se retirer en lui disant "Partir ou kapout". Il se retrira en direction de la route; il avait à peine parcouru 80 mètres lorsqu'il entendit une fusillade. Comprenant que l'on venait de fusiller les hommes qu'il avait vus, il regagné en toute hâte son domicile.

Certifié conforme au rapport dressé le 25 Octobre 1944 par M. Delahaye, Inspecteur principal à la IXe Brigade de Police Mobile - Marseille le 16 janvier 1946 le Commissaire de Police judiciaire. Marseille

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - Direction de la Sûreté Nationale - 9e BRIGADE DE POLICE MOBILE MARSEILLE

B50091

.../...

H4575 - 0003

H4575 - 0004

Arrivé sur la route, il vit un car gris, l'avant dirigé vers le CAMP, c'est-à-dire en direction de la route TOULON-MARSEILLE. A l'intérieur du car, se trouvait un jeune homme paraissant âgé de 20 à 25 ans, qui semblait attendre, il était tête nue, vêtu d'un complet de couleur foncé. Le chauffeur du car était un homme d'une cinquantaine d'années, coiffé d'une casquette, vêtu de gris, qui semblait se promener autour de son véhicule.

Arrivant chez lui le visage défait, l'épouse de PERCIVALLE lui demandait la raison de son état et c'est alors qu'il lui dépeignait la scène dont il avait été témoin. Son neveu, également bûcheron qui avait quitté la coupe bien avant lui, avait à son passage devant le lieu dit "Ferme SIAMP", vu des officiers allemands, assis devant une table, sur laquelle se trouvaient des papiers et dossiers. Près de ces officiers, étaient groupés quelques civils, et en face de ceux-ci, des gens la face terne. Il comprit alors que ces gens devaient être des français que l'on allait passer par les armes. Comme il était à bicyclette, il n'a pu entendre ce qui se disait, et d'autre part, il était à peine arrivé à hauteur du groupe qu'il recevait l'ordre de s'éloigner immédiatement. Le surlendemain, en compagnie de son oncle, il se rendait sur le lieu de la fusillade, et tous deux constataient l'existence d'une fosse nivelée et dont on avait essayé de rendre la surface identique à l'aspect général du terrain. PERCIVALLE, craignant pour sa vie, n'en causa d'abord pas, puis un jour, il laissa échapper quelques mots, et c'est alors que son ami, M. CAL,Jules, lui demanda des précisions. Ce dernier se mit en rapport avec un membre enquêteur des F.F.I. de MARSEILLE et voyait ce Monsieur. Puis, en compagnie de ce dernier, de PERCIVALLE, CAL, et du brigadier de gendarmerie TAILLEFER, se rendaient sur les lieux aux fins d'effectuer un sondage. Quelle ne fut pas la surprise de PERCIVALLE de constater l'existence d'une deuxième fosse distante de quelques mètres de la première. Après avoir creusé environ à I m IO, ils constatèrent la présence de débris humains. Voulant assister au passage du Général DE GAULLE, ils comblèrent la fosse et ne reprirent le travail que le lendemain, ainsi que l'indique le témoin CAL Jules. Le I6 Septembre, les travaux d'exhumation étaient repris sous la direction de M.M. LIONEL, Président du C.D.L. et du Commandant VAUBAN des F.F.I. de MARSEILLE. Pour l'exécution de ces travaux, les dirigeant avaient employé 30 prisonniers allemands. De la première fosse, on sortait 29 cadavres, et dans la deuxième 9, soit au total 38.

Les corps au début étaient placés tête bêche, puis par la suite enchevêtrés. Dès leur sortie, les corps furent placés dans des cercueils exépdiés de MARSEILLE, et l'on se livra sur place à une identification sommaire. La plupart des cadavres étaient déchaussés . M. CAL réquisitionna un camion et avec la camionnette, l'on transporta les dépouilles mortelles des patriotes à MARSEILLE aux fins d'identification et d'autopsie.

C'est ainsi que l'on parvint à identifier 32 corps.

La Justice était saisie et une information était ouverte par M. ?BOUQUIER, Juge d'Instruction près la Cour Régionale de Justice.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction de la Sûreté Nationale
9e BRIGADE DE POLICE MOBILE
MARSEILLE

- L ' E N Q U E T E -

Suivant les termes de la délégation à nous confiée, nous nous sommes efforcés d'identifier les auteurs de ces assassinats. C'est ainsi que nous avons appris, que, la fusillade avait été organisée et exécutée par deux officiers allemands KLOTZ Eric et POLDT Willy, qui actuellement seraient prisonniers de guerre. Nous avons sans succès cherché ces derniers dans les différents camps de la région (TOULON, LA VALETTE, HYERES).

Nous avons également vu le Colonel Inspecteur Général des Camps de prisonniers de guerre en France, qui nous a déclaré ne pas avoir vu sur ses contrôles le nom des officiers cités plus haut. Cet officier supérieur nous a fait connaître qu'il était possible que ces militaires aient été dirigés soit sur l'Afrique du Nord, soit dans le département de la Corse, soit encore que ceux-ci aient détruit leurs papiers et pris une identitéfantaisiste, pour échapper aux recherches dont ils pourraient être l'objet.

Au cours de nos investigations, nous avons été amenés à connaître l'identité de la maîtresse du Lieutenant POLDT, la fille ROBBO Marcelle, qui était employée au camp. Cette dernière a été entendue par P.V. séparés, ainsi que sa mère, ROBO Marcelle a fait l'objet d'une mesure d'internement. Il ne nous a pas été permis de déterminer l'identité des civils, vraisemblablement agents de la gestapo, qui assistaient les officiers tant dans l'interrogatoire final, que dans l'exécution.

0 0 0

0

Sur les 38 acadavres découverts, il ne nous a été possible d'en identifier que 32; et pour certains d'une façon succinte :

ROSSI Robert, né le 6.3.I9I8 à BRUXELLES, fils de Louis et de Lucie LEDROIT, nationalité française, marié, I enfant, Capitaine aviateur, demeurant Traverse Ste-Rose, n° I8, Blancarde.

MARTIN-BRET Louis, dit "Michel" né le I8.6.I898 à MARSEILLE, fils de ? et de Marie, de nationalité française, marié à Berthe GONDRAN, sans enfant, agriculteur, demeurant à Manosque, domaine "La Clémente", chef départemental A.S. (Eclatement du crâne - balles entrées dans l'occipital et temporal gauches).

PAGEAUT Léon, dit "Adrien", parachutiste.

HUTHWLARD D'ERRECALDE, Jean, Maurice, de NEW-YORK - (6ème EAST, 57ème Street, nom de bataille LUCAS - parachutiste.)

B 50093

.../...

H4575 - 0005

H4575 - 0006

WOLF André; né le 27.6.I900 à BELFORT, nationalité française, demeurant à Lançon.

KOLHER Paul, né le 23.I.I900 à MICOURT (Suisse), fils de Paul et de Marie MORAND, nationalité française, protestant, marié avec Marthe ESTEOULE, 3 enfants, chef mécanicien S.N.C.F., demeurant à MARSEILLE, 2, Avenue des Grâces, St-Barnabé, venant de Cuges.

DAUMAS André, Docteur à ORAISON, venant de Cuges.

CHABANON, dit VALMY.

DUBOIS Jean-Pierre, né en I895, libraire, I2, Quai de Rive-Neuve.

MANUEL, Commandant, (nom de bataille) demeurant à BORDEAUX, parachuté en Avril I944. Reconnu par M. CURETTU Pierre, interné avec lui, demeurant 5, Chemin de la Gouronne au Redon.

PIQUEMAL Jean, dit "JACQUEME" Léon, né le 24.9.I904 à Saint-Raphaël (Var), marié I enfant, pharmacien, demeurant à Manosque, rue Camille Pelletan. Membre du C.D.L.

CODACCIONI Paul, Nôël, dit "KODAK", né le 23.II.I888, à BONIFACIO (Corse), de feu Antoine, et de Marie CARNUGHI, nationalité française, marié à Eléonore, Anna SONNET, I enfant, contrôleur Principal P.T.T., demeurant à MARSEILLE, 36, Rue d'Endoume.

CHAUDON Roger, né le 26.5.I908 aux Milles, directeur de Coopératives agricoles, demeurant à ORAISON (Basses-Alpes).

FABRE Guy, né le I2.II.I924 à LEVIGNAC - (Haute-Garonne), 6, Boulevard Filippon.

MARIANI René, nom de bataille "GAILLARD".

CISSON, nom de bataille "DUBOSC", né en I9II.

DULCY Léon, né le 3.II.I9II à AVIGNON, fils de Aimé et de Alexandrine BEC, nationalité française, marié à Adrienne PLAUZOLLE. sans enfant, docteur en médecine, demeurant en Avignon, I6, Place Grillon.

LATIL Emile, Fernand, né le 4.I0.I902 à SISTERON, veuf, demaurant à ORAISON, chef départemental du F.N.

B50094

MINISTERE DE L'INTERIEUR - Direction de la Sûreté Nationale - 9e BRIGADE DEPOT MOBILE MARSEILLE

LESTRADE Jean, né le 21-3-1924 à MARSEILLE, fils de André et de JEanne LAVEYSSIERE, de nationalité française, célibataire, étudiant, 3, Avenue des Grâces St-Barnabé. Secrétaire à la Résistance (nom de bataille Champfort).

HOULET Julas, andré, né vers 1899, 116, Bd. Notre dame.

BARTHELEMY Georges, Henri, Victor, né le 24-11-1906 à MARSEILLE, fils de Louis, nationalité Française, marié, 1 enfant Sous-Directeur H?B.M., 30, Bd. Chave, MARSEILLE.

BARTHELEMY Lucien, Louis, né le 8-10-1903 à Céstelnau-de-grâce (Hérault) marié à Yvonne CHAIX, sans enfant. Directeur Commercial 15, Rue des Orgues, MARSEILLE.

ANDRE Marcel, Joseph, né le 25-2-1900 à la Conche Enchastrayes (Basses-Alpes), fils de Théophile et de feue ARNAUD Hortense, nationalité française, marié à Lucienne CREST, instituteur à Sigonce (Basses-Alpes).

ROSSI-TERCE d'Oraison

BOYER Charles, Albert, né le 21-10-84 à AIX-en-PROVENCE, nationalité Française, Directeur de l'Office du Maroc à MARSEILLE, 2, Bd. Georges Clémenceau.

PELLETIER François, né en Novembre 1921 à COurron Milly S/Terrin (oise) demeurait en Algérie. Faisait partie de l'Armée d'Afrique, Caporal Chef, parachuté en fin Avril 1944.

CUZIN François, Louis, né le 15-8-1914 à Dolonieux (Isère) de feu Célestin et de BIANCONI Jeanne, nationalité française, catholique, célibataire, professeur au lycée de Digne y demeurant 8, Rue Colonel Payan dit "Etienne"

AUNE André, nationalité française, veuf, 4 enfants, courtier en graines oléagineuses, demeurant à MARSEILLE, Rue Sylvabelle.

SAINT MARTIN Georges, demeurant à MARSEILLE, 20, Rue Reinard.

CHANAY, Commandant du B.C.R.A., Dit Commandant Michel, Rue Emmanuel Mission interalliée, demeurant à BORDEAUX, arrêté le 15-7-1944 à MARSEILLE, parachuté en avril 1944.

LIBERT Jean, 23 ans, dit "JOURDAN" Chef du Service de Liaison du M.L.N.

LAFORGUE Philippe, 28 ans, dit "Lieutenant Philippe".

B50095

../.

H4575 - 0007

H4575 - 0008

AUDITION DES TEMOINS

M. CAL Jules, 47 ans, cultivateur, I, Rue Victor Hugo à Cuges, déclare (P.V. 990-I) que c'est par une indiscrétion de PERCIVALLE bûcheron, qu'il a été mis au courant de l'exécution des patriotes au camp de Signes. Une fois au courant des faits, il en a informé un dirigeant enquêteur des F.F.I. de Marseille. A la suite de son intervention des sondages ont été effectués et ont amené la découverte des 38 cadavres contenus dans les deux fosses. Ces travaux d'inhumation ont été effectués par des militaires allemands sous la direction de MM. LIONEL, Président de la C.D.L. et du Commandant VAUBAN des F.F.I. et de plusieurs autres patriotes.

Mme CAL Marie, née STEEN (P.V. 990-2) confirme les dires de son mari, elle précise que le I9 Juillet I944, vers I5 H. I5, alors qu'elle se trouvait sur la route nationale N° 8 elle vit passer un car de couleur grise se dirigeant vers Signes. Ce véhicule contenait une trentaine de civils qu'escortaient des militaires allemands. Les occupants du car avaient l'air déprimés. Elle en fit même la réflesion à une voisine, en lui disant "ils ont l'air drôle ces gens là". Ce n'est qu'après la découverte des fosses qu'elle fit un rapprochement entre ce qu'elle avait vu et le charnier.

TAILLEFER Pierre, 32 ans, commandant la Brigade du Camp (P.V. 990-3) indique que vers la fin Juillet I944, il a été mis au courant par la rumeur publique de l'existence de cadavres français enterrés à proximité du camp. Les allemands se trouvant sur les lieux il ne put se livrer à aucune recherche, mais rendit compte à ses chefs de ce qu'il avait appris.
Dès le départ des troupes assistés de M. CAL, du représentant des F.F.I. de MARSEILLE, il procédait à un sondage, qui confirmait l'existence des dépouilles de patriotes français dans les deux fosses.
Il indique que se sont bien des militaires allemands qui ont crusé les dites fosses.
Il indique également que ce jour là le lieutenant POLDT Willy a été vu à la tête d'un peloton armé se dirigeant vers le vallon des Marseillais, et que sans pouvoir l'affirmer la fille ROBOT Marcelle maitresse de cet officier devait être au courant des agissements de son amant.

PERCIVALLES Maurice, 47 ans, bûcheron, demeurant 5I, Rue Nationale à Cuges, déclare (P.V. 990-4) le I9 Juillet I944 revenant de la coupe de bois où il travaillait avec son neveu, il pouvait être I8 heures lorsqu'il vit dans le vallon des marseillais le spectacle suivant : un groupe de civils qu'il n'a pu dénombrer, mais qu'il a estimé à une vingtaine, se trouvait encadré par des militaires allemands en armes. Un civil portant une chemise bleue et nu-tête, cheveux gris allait

B50096

../..

H4575 - 0009

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
9e BRIGADE DE POLICE MOBILE
Direction de la Sûreté Nationale

de l'une à l'autre des personnes alignées sur un rang. A un moment le civil s'est retiré et les militaires se sont avancés vers les prisonniers. L'un des soldats ayant aperçu PERCIVALLE, braquait sa mitraillette dans sa direction en lui enjoignant de partir ou KAPOUT. PERCIVALLE quittait précipitamment les lieux, se dirigeant vers la route du camp. Il avait à peine parcouru 80 mètres qu'il entendit une fusillade. Comprenant que l'on venait de fusiller les personnes qu'il avait vues quelques instants auparavant il hâta le pas pour rejoindre son domicile. C'est alors qu'arrivant sur la route il vit le car gris l'avant dirigé vers le camp, à l'intérieur se trouvait un jeune homme de 20 à 25 ans, qui paraissait attendre. Près du véhicule se trouvait le chauffeur. Sous le coup de l'émotion, il rentra chez lui où sa femme lui demanda la cause de son angoisse. Il lui raconta alors la scène dont il avait été le témoin.

Craignant pour sa vie et celle de sonneveu qui travaille avec lui, il ne retourna pas le lendemain à la coupe. Ce n'est que le surlendemain qu'en compagnie de son parent il se rendit sur les lieux de la fusillade et constata l'existence d'une fosse. Le sol était nivelé et l'on avait placé des plaques de gazon à proximité pour rendre au terrain son apparence primitive.

Son ami CAL lui ayant demandé des renseignements sur cette affaire, il conta à celui-ci ce qu'il avait vu puis accompagna son ami et un enquêteur des F.F.I. de Marseille sur les lieux de l'exécution. Arrivant là quelle ne fut pas sa surprise en voyant une deuxième fosse qui d'après lui n'existait pas lors de sa première visite avec son neveu.

Il indique qu'il n'a pas vu, pas plus qu'entendu une deuxième fusillade qui correspondrait à une autre exécution.

Il a assisté les enquêteurs dans les premiers travaux d'exhumation. Il a constaté que les exécuteurs avaient eu soin de confectionner une banquette de tir en pierre distante de 10 mètres de la fosse, près de celle-ci se trouvaient des douilles d'armes de guerre paraissant du même calibre.

MARCEL Louis, I9 ans, bûcheron, demeurant à CUGES, confirme les dires de son oncle (P.V. N° 990-5) et ajoute qu'en passant près de la ferme SIAMP, il avait vu des Officiers groupés autour d'une table sur laquelle se trouvaient des papiers. Près d'eux, quelques civils qui semblaient assister ces derniers. En avant de ce groupe sur un rang, des civils qu'entouraient les militaires allemands.

850097

.../...

H4575-0009A

A peine était-il à leur hauteur roulant à bicyclette qu'on lui intimait l'ordre de circuler rapidement. Ce qu'il avait fait. C'est par son oncle qu'il apprenait la fusillade des patriotes et qu'avec son parent il s'était rendu le lendemain sur les lieux de l'exécution et avait constaté l'existence d'une fosse. (P.V. N° 990-9).

GANTELME Charles, 63 ans, cultivateur, demeurant au Camp (Var), il indique (P.V. N° 990-6) que depuis le début de juin I944 il hébergeait le Lieutenant POLDT Willy et da maîtresse.

Le I9 Juillet écoulé, vers I7 heures, alors qu'il faisait sa partie de boules, il avait vu un car de couleur grise, contenant des civils et des soldats allemands se diriger vers la ferme SIAM. Vers I9 heures, il voyait retourner ce même véhicule vide. C'est alors que la pensée lui est venue que quelque chose de grave venait de se passer. Il n'a entendu aucun bruit de détonnation. Vers 20 heures, il a vu revenir une dizaine de militaires allemands en sueur, armés de pelles et de pioches. Il nous remet dix feuillets manuscrits en langue allemande laissés par le Lieutenant POLDT, lors de son départ.

ORABONA épouse ROBOLVictorine, 35 ans, indique (P.V. N° 990-7) qu'au début d'avril elle était amenée à travailler au camp des allemands en qualité de femme de ménage. Elle y faisait employer sa fille en la même qualité, mais elle était plus spécialement chargée de faire les chambres des officiers. C'est ainsi que sa fille devenait la maîtresse duLieutenant POLDT. Elle reconnaît avoir donné des soins à cet officier lorsqu'il avait été malade, et ceci sans rétribution. Pas plus que sa fille elle n'a tiré profit de la liaison de celle-ci.
Elle affirme et l'on peut la croire lorsqu'elle dit ignorer la fusillade des patriotes. C'est une femme illettrée, de moralité douteuse, vivant en concubinage avec un navigateur de qui elle a deux enfants illégitimes, tandis que Marcelle, est née de son union avec ROBO Roger, de qui elle vit séparée depuis plusieurs années.

R O B O Marcelle, I9 ans, journalière, déclare que c'est sa mère qui l'a fait embaucher au camp comme femme de ménage aux appointements de 700 Francs par quinzaine.

Chargée de faire les chambres des officiers du camp, elle ne tarda pas à se donner au Lieutenant POLDT, dont elle fut la maîtresse jusqu'au départ de cet officier.

B50098

.../...

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
9e BRIGADE DE POLICE MOBILE
MARSEILLE
Direction de la Sûreté Nationale

Sans pouvoir indiquer le jour, elle rappelle que POLDT Willy, lui a dit un jour, être ennuyé, car il avait tué beaucoup de terroristes, sans lui donner d'autres détails. Elle affirme que c'est la seule fois où son amant lui a fait une confidence et n'être pour rien dans l'affaire du charnier de SIGNES. Elle affirme également qu'après la fuite des troupes allemandes, elle a détruit les photographies et écrits de son amant.

Les renseignements pris sur son compte sont des plus défavorables, c'est ainsi qu'avant d'être la maîtresse de POLDT elle avait eu des relations sexuelles avec le Lieutenant KLOTZ Eric et d'autres militaires.

Les Allemands ayant quitté le camp elle ne tardait pas à devenir la maitresse d'un soldat Français Horace MOENS actuellement à l'Em.2.D.B., ainsi que l'indique les lettres trouvées sur elle. ROBO Marcelle a fait l'objet d'une mesure d'internement.

Mlle BAUDOIN Madeleine, 23 ans, 2 Place du Maréchal Foch. Agent de liaison au M.U.R., indique qu'à la suite de l'arrestation de plusieurs camarades par la Gestapo, détenus à la salle des Consignés de l'hôpital Salvator, elle avait décidé avec ses chefs de libérer ceux-ci. C'est ainsi qu'au cours de cette opération, elle libérait également le sieur QUIROT, qui se disait de la Résistance et qui avait échappé miraculeusement à la fusillade. Après l'avoir hébergé, elle lui procurait des papiers pour lui permettre de fuir. Sachant que la Police Mobile procédait à une enquête, elle nous conduisait le témoin QUIROT dans nos bureaux pour y être entendu.

Q U I R O T Ernest, 46 ans, agent commercial, demeurant I28 Rue d'Aubagne, connu sous le pseudonyme de "LANDRY Maxime", indique (P.V.N° 990-I0), qu'il faisait partie du groupe de la Résistance en qualité de Chef de secteur depuis I8 mois (3ème Secteur M.U.R.) à MARSEILLE, lorsque sur dénonciation il fut arrêté le I7 Juin I944 à I9 heures 30, à l'angle de la rue Paradis et conduit au 425 de la Rue Paradis. Et là au cours de son interrogatoire, on lui dévoila sa véritable identité ainsi que le titre qu'il possédait dans la Résistance.

Par la suite et pendant près de 8 jours il dût subir des tortures de toutes natures (courants électriques, coupsade cravache, etc...) puis au bout de 10 jours il fut transféré aux Beaumettes où pratiquement on ne l'a jamais interrogé.

B50099

Le I8 Juillet, vers I5 heures, lui et ses

H4575 – 0010

H4575 - 0011

compagnons de détention, ont été extrait de leurs cellules, après appel individuel, puis munis de leurs affaires personnelles ont été groupés dans la cour. Là il a pris place dans un car où se trouvaient déjà sept personnes du sexe masculin. D'après le témoin ces détenus rassemblés dans la cour s'élevaient au nombre de quatre vingt trois.

Le car dans lequel il se trouvait s'est dirigé vers le rond Point du Prado où il a stoppé, une voiture traction avant est venue conduire un nouveau détenu et a pris la direction de la route d'Aubagne.

Arrivés au carrefour de SIGNES le véhicule a tourné à gauche et après avoir parcouru 800 mètres a pénétré dans le bois et a stoppé au lieu dit ferme SIAMP.

La sûreté du conducteur pour diriger son véhicule dans ce lieu a donné à penser à QUIROT que ce n'était pas la première fois que celui-ci venait là.

Il indique qu'une des victimes "AUNE" comprenant le sort qui leur était réservé les exhorta à la priére puis cria "Vive la FRANCE, Vive DE GAULLE".

Après cette scène, ils comparurent devant une sorte de conseil de guerre. En effet, derrière une table siègeaient deux officiers allemands en tenue, entourés de quelques civils. Sur le guéridon se trouvaient des dossiers et des papiers sur lesquels avait été posé un révolver.

L'interprête surnommé "Gueule en or" en raison de ses dents aurifiées, a procédé à un nouvel appel, puis a posé la question "Avez-vous quelque chose à dire".

QUIROT a aussitôt levé la main ainsi qu'une vingtaine d'autres, il s'est présenté devant les officiers et a déclaré pour sa défense, qu'il était innocent, qu'il ne comprenait pas pourquoi il avait été arrêté et était présent devant eux. Il ajouta que se trouvant en Afrique du Nord, il avait été expulsé pour son activité en faveur de la collaboration, que l'on consulte son dossier, que l'on n'y trouverait aucun aveu ce qu'il fut fait. Le témoin ajoute qu'il a fait cette déclaration pour se sauver.

Après avoir été entendu, il a repris place avec son compagnon d'infortune VALMY avec lequel il était attaché, dans le rang des prévenus.

Cette scène s'est déroulée de la même façon pour les autres patriotes, puis l'interprête a traduit la sentence, leur faisant connaître qu'ils étaient condamnés à mort, tandis que QUIROT était avisé que sa peine était remise pour supplément d'enquête. C'est alors qu'il fut séparé de VALMY.

Après la lecture de la sentence de mort, les patriotes ont indiqué à leurs Juges que les officiers qui avaient procédé aux interrogatoires précédents leur avaient donné leur parole d'

B50100

H4575 - 0012

MINISTERE DE L'INTERIEUR - DIRECTION DE LA POLICE - 9e BRIGADE DE POLICE MOBILE - MARSEILLE - SURETE

honneur qu'ils ne seraient pas fusillés. L'Officier qui semblait commander leur répondit par le truchement de l'interprète "Il ne s'agit pas de parole d'honneur, vous êtes des terroristes, vous serez fusillés".

A ce moment là, deux soldats ont pris QUIROT pour le conduire au car. Avant de quitter les lieux, il a entendu, AUNE qui pour exhalter le courage de ses camarades a entonné la Marseillaise, reprise par tous les condamnés. A ce même moment le chef de la Gestapo, est arrivé en voiture sorti précipitamment de celle-ci la cravache en l'air, se dirigeant vers le groupe que l'on conduisait déjà vers le lieu d'exécution. Les militaires allemands ne voulant pas que QUIROT voit cela, le bousculaient pour qu'il accélérât son allure. A partir de ce moment le susnommé n'a plus rien vu ni entendu.

Arrivé au car, il a trouvé à l'intérieur un jeune homme enchainé comme lui. A I9h.30, les militaires de l'escorte et les membres de la Gestapo ont pris place dans le véhicule apres avoir déposé les menottes.

L'interprête vint alors vers QUIROT lui demandant s'il avait entendu quelque chose, sur sa réponse négative, il lui confia : "C'est préférable pour toi".

Ramené au 425 de la Rue Paradis, il était mis dans la même cellule que le jeune homme qui se trouvait dans le car, qui lui a dit se nommer BOYER, et être le fils du débitant de tabacs de VARRAGES, (Var). Quelques jours après BOYER le quittait et il croyait que ce dernier avait été libéré, ce dernier lui ayant dit qu'il y avait une erreur de prénom en ce qui le concernait.

Par la suite QUIROT était délivré par les membres du M.U.R. alors qu'il se trouvait dans la salle des consignés de l'Hôpital Salvator (Voir P.V. N° 990-9).

VAPHOPOULOS Pierre, 48 ans, (P.V. N° 990-11), se présente à nous car ayant été détenu aux Beaumettes, il croyait pouvoir donner des renseignements utiles à l'enquête. Or ce dernier a quitté la prison le 29 Avril I944 et les faits se situent le I8 Juillet I944. Il n'a reconnu aucun des cadavres de patriotes qui lui ont été présentés.

PELOUTIER Odette, 25 ans, (P.V. N° 990-I2). Interpellée déclare, que c'est par ROBO Marcelle qu'elle a obtenu la place de femme de ménage au camp le 28-2-I944 où elle ne tardait pas à son tour à devenir la maîtresse du sergent allemand KUNNY Max. Elle a connu les lieutenants KLOTZ et POLDT, mais n'a jamais eu de relations avec eux. Elle indique qu'elle a quitté le camp le 24 Avril écoulé mais qu'elle y revenait le samedi pour passer le dimanche avec son amant ne rejoignant Marséille que le lundi matin.

B50101

C'est d'après les dires de ROBO Marcelle qu'elle a appris le I5 Août la fusillade du I8-7-I944. Elle affirme que jamais son amant ne lui a parlé de la mort des patriotes et qu'elle est sans nouvelle de ce dernier depuis le I9 Août I944. Actuellement

.../...

H4575 - 0013

elle est placée comme bonne à tout faire, 3I4 Bd Chave à Marseille. Elle indique que sa camarade a été la maîtresse des deux Officiers précités, ainsi que d'autres militaires dont elle ne peut indiquer les noms.

BOYER Louis, 59 ans, débitant de tabacs à VARAGES (Var) (P.V. N° I.007-I3). Déclare que son fils Robert a effectivement été arrêté le I5 Juillet I944 par les allemands vers I7h.30, ainsi que plusieurs autres personnes. Seuls son fils et un jeune homme réfugié de TOULON, ont été incarcérés. Malgré les recherches faites à cette époque tant par lui que par sa femme, il n'a jamais su où avait été emprisonné son fils. Il ne peut donc indiquer s'il a été détenu au 425 rue Paradis comme l'indique QUIROT ou dans un autre lieu de détention.

Il nous donne connaissance d'une lettre adressée par Robert BOYER datée du 3I Juillet I944, écrite et postée à Dijon à 22h.30, dont copie jointe au procès-verbal cité plus haut, indiquant à sa famille qu'il attend sondépart pour l'Allemagne, sans autres détails. Depuis cette date la famille BOYER est sans nouvelle de son fils.

C O N C L U S I O N

De l'enquête effectuée à CUGES, SIGNES, TOULON, VARAGES (Var) et dans la région des B.D.R., il ressort :
que le charnier de SIGNES est l'oeuvre des allemands et des membres de la Gestapo, aucun civil français n'a participé à la perpétration de ces assassinats ; tant en ce qui concerne les travaux de creusement des deux fosses, la confection de la banquette de tir et de l'inhumation des corps après l'exécution. Les témoignages recueillis sur place sont en effet affirmatifs.

Les Lieutenants KLOTZ et POLDT ont effectivement assistés à cette tuerie et c'est POLDT qui a commandé le peloton d'exécution

Toutes les recherches effectuées dans les différents camps de prisonniers de guerre où sont détenus officiers et militaires sont demeurées négatives.

M. le Colonel Inspecteur Général pour les prisonniersnde guerre, pour la FRANCE à TOULON, nous a fait connaître qu'il n'avait aucun officier à ces noms. Il nous a également fait savoir que ces deux officiers pourraient se trouver soit en Afrique du Nord, soit en Corse, où la majeure partie a été dirigée selon les ordres des autorités militaires américaines.

D'autre part, KLOTZ et POLDT craignant des représailles auraient pu au moment de leur capture se débarrasser de toutes pièces d'identités à leur nom et être inscrit dans un camp sou un nom d'emprunt.

B50102

La maîtresse du lieutenant POLDT, à notre avis ne joue aucun rôle répréhensible au point de vue pénal. Elle a déclaré avoir brûlé adresses et photographies de son amant. La photographie remise par la fille PELOUTIER Odette, ne permet pas une identification certaine.

.../...

VII - Riy

L'audition des témoins, nos minutieuses et multiples recherches ne nous ont pas permis de découvrir les auteurs de ces crimes, ni ceux qui y ont pris part en faisant arrêter les patriotes français ou ceux membres de la Gestapo, qui ont assisté les officiers allemands dans l'accomplissement de ce triste forfait.

L'Inspecteur Principal de Police Mobile

Signé : DELAHAYE.

DESTINATAIRES :

M. le Juge d'Instruction BOUQUIER à MARSEILLE.
M. le Secrétaire Général pour la Police à MARSEILLE.
Archives.

B 50103

H4575 - 0014

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

9e Brigade Régionale
de Police Mobile - MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MARSEILLE? LE 23 OCTOBRE 1944

L'Inspecteur Principal de Police Mobile
DELAHAYE Alfred

à Monsoeur le Commissaire Principal, Chef de
la 9° Brigade Régionale de Police Mobile, à

MARSEILLE.

COPIE

Objet: Enquête relative au charnier des Beaumettes
Affaire contre X. inculpés d'assassinats.

Référence: Délégation de M. BOUQUIER, Juge d'Instruction
à MARSEILLE, en date du 28 Septembre 1944.

Pièces Jointes: La Délégation de M. BOUQUIER, 3 P.V.

Certifié conforme au rapport dressé le 23 Octobre 1944 par M. Delahaye Inspecteur principal à la IXe Brigade de Police Mobile.
Le Commissaire de Police judiciaire:
Marseille le 16 janvier 1945
Remaillan

En vous faisant retour de la Délégation citée en référence, et des actes qui en ont été la suite, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'enquête à laquelle j'ai procédé, conformément à vos instructions, au sujet des cadavres découverts dans la fosse de la prison des Beaumettes, à MARSEILLE. J'ai été assisté de l'inspecteur TARDIEU du Service.

LES FAITS.

Le 13 Septembre 1944, un pied humain, complètement désséché, fut découvert dans le chemin de ronde de la prison des Petites Beamettes. Cette découvertes provoqua, dans le dit chemin, des sondages et des fouilles qui décelèrent l'existence d'une fosse. Celle-ci, mise à jour, permit de retirer cinq corps humains, en complet état de décomposition.

Cette macabre découverte, précédée de celle faite à SIGNES, quelques jours auparavant (deux fosses dans lesquelles étaient enterrés les corps de 38 patriotes français, exécutés par les allemands), provoqua une enquête et M. BOUQUIER, Juge d'Instructi à MARSEILLE, saisi de l'affaire, délivra au service, une délégation.

B50104

H4575 - 0016

RF 398

L' E N Q U E T E

Nous nous sommes d'abord attachés à connaître l'identité des victimes.

A la suite de leur découverte, les corps, complètement méconnaissables, furent transportés à la margue du Cimetière St. Pierre, où fonctionne en permamence, un service d'identification, sous la Direction du Docteur BEROUD, Médecin Légiste, à MARSEILLE. Tous les moyens employés: Empreintes, vêtements, reconnaissance par les familles, etc...., sont demeurés vains, et aucune des cinq victimes, n'a pu être identifiée. Une seule indication précise a pu être recueillie: L'une des victimes portait un uniforme des chantiers de Jeunesses, (Blouson en drap épais de couleur vert fonc

En ce qui concerne les circonstances de cette découverte, nous avons recueilli divers témoignages qui ne laissent subsister aucun doute, quant aux auteurs de ces éxécutions. Elles ont été commises par des militaires allemands, lors de l'occupation de notre région. Les allemands "occupaient "alors, en partie, la prison des Beaumettes, c'est-à-dire la grande prison centrale, et la petite prison, située à gauche de la précédente. C'est là que les français arrêtés par leurs Services, la GESTAPO en particulier, étaient incarcérés. La Garde et la Surveillance des détenus étaient assurées par une ou plusieurs compagnies cantonnées à la prison même, sous le commandement d'officiers et de sous-officiers, au nombre de 14, qui logeaient à l'Auberge Provençale, réquisitionnée par leurs soins. Cette hostellerie, sise au Beaumettes, est la propriété du Sieur JAUBERT François, c'est l'OberFeldwebel ROLFF Justus, sous Directeur de Banque à BERLIN, qui faisait fonction de commandant de la prison.

JAUBERT François, 41 ans, actuellement lieutenant des F.F.I. au 1° secteur, caserne de la Beaume, par MAZARGUES, entendu par nos soins, nous a donné d'intéressantes précisions, au sujet des multiples exécutions commises par les allemands dans la ré-gion des Beamettes.

Un nommé GUERINI Pierre, cuisinier aux petites Beaumettes, durant l'occupation allemande, lui apprit, dans le courant de l'hiver dernier, que des français, ou tout au moins des détenus civils, avaient été fusillés et enterrés dans le chemin de ronde. Ces faits, remonteraient à huit mois environ, c'est-à-dire, dans le courant de Février dernier, époque confirmée d'ailleurs par les vêtements d'hiver découverts sur les victimes (Pardessus, tricots, chaussettes de laine, etc ...).

GUERINI, qui était à ce moment là, voisin de JAUBERT, ayant quitté depuis la Libération de MARSEILLE, et son emploi et son domicile des Beaumettes, n'a pu être entendu, son adresse actuelle étant inconnue.

C'est le Lt. BIANCO, Albert, 35 ans, du 201 R. de Pionniers Marocains, actuellement cantonné au Château de la Demande, à AUBAGNE, qui procéda aux fouilles ayant amené la découverte des cadavres. A son arrivée à MARSEILLE, le 28 Aôut 1944, il a été désigné, avec sa compagnie, pour assurer le commandement, l'administration et la garde de la prison des Beaumettes, transformée, après

B50105

H4575 - 0017

dernier feuillet
ter

exécutaient.

Ces renseignements nous ont été confirmés par M. JAUBERT dit François, qui précise que l'Oberfelwebel ROLFF JUSTUS, s'occupait personnellement des exécutions. Il assista, lui même, sur la route de MORGIOU, à l'exécution d'un patriote français, qui, attaché à un arbre, fut fusillé par un peloton de la Kriegsmarine commandé par JUSTUS.

Au cours de leurs conversations dans la salle de l' "AUBERGE PROVENCALE", les officiers et sous officiers allemands se vantaient d'exécuter des patriotes fançais. c'est ainsi que HAUBERT apprit diverses exécutions, notamment celles commises au FRIOUL, à plusieurs reprises. Les corps étaient ensuite jetés à la mer, aux environs du Planier. Plusieurs fois, il vit également passer des fourgons allemands se dirigeant vers la route de MORGIOU, et entendit , quelques instants plus tard, des fusillades. Lors s de l'exécution d'un patriote français sur la route de MORGIOU, il fut surpris par une sentinelle allemande. Conduit devant un conseil de Guerre, il fut obligé de reconnaître, sous la menace des armes qu'il n'avait rien vu ni rienentendu, s'il voulait conserver la vie.

De même que pour l'enquête relative aux cadavres découverts dans le charnier de SIGNES, nous n'avons pu retrouver la trace du passage des détenus aux Beamettes, lors de l'occupation allemande. Aucune comptabilité, aucun état nominatif n'ont pu être découverts.

Nous nous sommes également attachés à retrouver les éléments P.P.F., Miliciens, ou ayant appartenu à la GESTAPO, qui auraient participé, directement ou indirectement à l'arrestation et à l' exécution des patriotes français découverts tant à SIGNES qu'aux Beamettes. La visite de la prison St.Pierre où sont actuellement bon nombre de ceux-là, et leur interrogatoire ne nous a pas permis d'arriver à un résultat positif.

L'oberfelwebel ROLFF JUSTUS n'a pu être retrouvé dans un camp de prionniers de guerre de notre région, à la suite de la libération de MARSEILLE. Peu de temps avant celle-ci, il aurait été arrêté par la police allemande et conduit à BERLIN, pour un motif quelconque, mais surout , à notre avis, pour le mettre à l'abri et l'éloigner du lieu où s'exerçait sa tuerie.

C O N C L U S I O N

Ainsi donc, jusqu'à ce jour, aucune des victimes n'a pu encore être identifiée. De l'autopsie partiquée par le Dr. BEROUD, il ressort que chacune des vistimes a été tuée à l'aide d'une balle dans la tête. L'orifice d'entrée de la balle est situé dans la région occipitale pour quatre d'entre elles, et dans la région pariétale, pour la cinquième.

Nous nous trouvons donc en présence d'assassinats commis par les allemands, qui, selon leur méthode habituelle, ont éxécuté leur victimes par derrière.

L'Inspecteur Principal de Police Mobile.
signé DELAHAYE

DESTINATAIRES: M. BOUQUIER J.I. à MARSEILLE.
SECRETAIRES GENERAL pour la POLICE
Archives.

B 50106

BF 398

la Libération, en camp de prisonniers de guerre allemands.

Dès son arrivée, les allemands ayant été chassés, les langues commencèrent à se délier, et c'est ainsi qu'il a été avisé par le personnes habitant aux alentours de la prison, que des cadavres de détenus français, devaient se trouver dans l'enceinte des prisons. Mais il ne put recueillir aucun renseignement précis, quant au nombre des victimes et à l'endroit exact où elles pouvaient être enterrées. Quelques jous après, la découverte d'un pied humain, dans le chemin de ronde des Petites Beaumettes, l'incita à effectuer des recherhes. Celles-ci consistèrent en sondages le long du mur d'enceinte, sondages qui demeurèrent vains.

C'est à ce moment là, que GHERINI lui indiqua l'angle N.O. du chemin de ronde de la prison des Petites Beaumettes, comme étant l'emplacement exact où pouvaient se trouver des cadavres. Il basait son affirmation sur le fait que pendant son séjour aux Beamettes, en tant que Cuisinier, il avait vu des détenus Juifs, creuseer à cet endroit des tranchées sous la conduite de militaires allemands. Cette méthode ressemeblant assez à celle employée par nos anciens occupants qui faisaient creuser leur fosse à leur future victimes, le Lt. BIANCO, aidé de prisonniers allemands, se mit aussitôt au travail.

A quelques centimètres du sol, ils découvrirent tout d'abord deux paires de pieds humains chaussés, puis un corps et sous celui-ci un second. Un troisième se trouvait à coté et à une distance de 1 m. environ deux autres corps furent découverts. Les cinq cadavres étaient méconnaissables, dans un état de décomposition très avancé.

Le Lt. DIDIER, directeur du Service Pénitencier de Marseille, avisé par le Lt. BIANCO de sa découverte, fit enlever les corps par les soins de la Croix Rouge.

Les sondages et fouilles effectuées par la suite, ne donnèrent aucun résultat.

Il ne nous a pas été permis d'examiner la fosse, qui mesurait environ OM.80 à 1 m. de profondeur et 3 m. de longueur. Comblée aussitôt, son tracé ne peut même être délimité; les dernières pluis torrentielles ayant amené du sable en cette partie du chemin de ronde située en contre bas.

Mme FLESCH Hélène, née COCOLUEGNE, dite "Vallières", attachée au service des relations avec l'extérieur au Commissariait Régional de la Républiquen à MARSEILLE, et Dt. 272 vallon de l'Oriol, n'a pu nous donner aucun renseignement intéressant. Elle n'a assisté à l'exhumation des corps qu'en tant que représentant de M. le Commissaire Régional de la République. Cependant, faisant partie d'un groupement de réststance "Mouvements Unis de Résistance, à MARSEILLE), elle procéda, à la suite de l'arrestation de son camarade VALMY, à une enquête personnelle? Elle apprit ainsi par un couple de pêcheurs qu'elle connaissait aux environs des Beamettes, que les allemands amenaient fréquemment des détenus français sur la route de MORGIOU, et qu'ils les exécutaient .

B50107

H4575 - 0018

.....

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE
MINISTERE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4575

copie de l'original

DOC. R.F. N° 398

B 50089

F-5 85 RF 398

H4575 – 0019